

**Décision portant scrutins infructueux pour le renouvellement partiel
des personnels au sein des conseils de l'IAE, de l'unité de formation
Psychologie et du collège B du conseil de l'OASU.**

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme (SH) ;

Vu les statuts du collège Droit, science politique et économie gestion (DSPEG) ;

Vu les statuts de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) ;

Vu les statuts de l'Observatoire aquitain des sciences de l'univers (OASU) ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement partiel des représentants des personnels au sein des conseils du Collège Sciences de l'Homme et du Collège DSPEG, de certaines de leurs composantes internes et de l'OASU en date du 25 mars 2025 ;

Considérant l'absence de candidatures ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Scrutins infructueux

Article 1-1 Collège C des personnels BIATSS au sein du conseil de l'IAE

En l'absence de candidat éligible, le scrutin est déclaré infructueux.

De nouvelles élections seront organisées ultérieurement.

Article 1-2 Collège B des personnels et autres enseignants chercheurs au sein du conseil de l'UF Psychologie

En l'absence de candidat éligible, le scrutin est déclaré infructueux.

De nouvelles élections seront organisées ultérieurement.

Article 1-3 Collège B des personnels et autres enseignants chercheurs au sein du conseil de l'OASU

En l'absence de candidat éligible, le scrutin est déclaré infructueux.

De nouvelles élections seront organisées ultérieurement.

Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 16 mai 2025

Dean Lewis

Président de l'université de Bordeaux

Par délégation

Julien ROPIQUET

